

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 7117 du 14 février 2020 portant attribution
de l'échelon exceptionnel de major aux sous-officiers de gendarmerie**

NOR : INTJ2003810S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense ;

Vu la circulaire n° 45290 du 12 juillet 2019 relative à l'attribution de l'échelon exceptionnel de major (EEM) de gendarmerie au titre de l'année 2020 ;

Vu le bordereau d'envoi n° 80714/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG relatif à l'état nominatif des majors susceptibles de se voir attribuer l'échelon exceptionnel au cours de l'année 2020 en date du 20 décembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

L'échelon exceptionnel de major est attribué, à compter du 1^{er} mars 2020, aux sous-officiers de gendarmerie dont le nom suit :

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris

Latte Christophe NIGEND : 145 573

Mezzone Marcel NIGEND : 135 606

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Bertin Stéphane NIGEND : 142 862

Région de gendarmerie d'Occitanie

Martin Sylvain NIGEND : 136 152

Groupement de gendarmerie départementale de la Vienne

Mathou Dominique NIGEND : 150 173

Région de gendarmerie de Normandie

Allard Éric NIGEND : 152 031

Groupement de gendarmerie départementale du Calvados

Renard Régis NIGEND : 138 859

Région de gendarmerie des Pays de la Loire

Tomassi Marc NIGEND : 141 998

Région de gendarmerie du Centre-Val de Loire

Zdyb Pascal NIGEND : 137 257

Région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité Sud-Est

Rey Serge NIGEND : 144 214

Thaon Bruno	NIGEND : 70 632
Vachez Éric	NIGEND : 150 084
<i>Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme</i>	
Fillias Marc	NIGEND : 138 114
<i>Région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, zone de défense et de sécurité Sud</i>	
Fasciotto Éric	NIGEND : 132 679
<i>Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault</i>	
Hernandez Christophe	NIGEND : 133 982
<i>Région de gendarmerie de Corse</i>	
Lainé Christine	NIGEND : 147 231
<i>Groupement de gendarmerie départementale de la Marne</i>	
Cuny Michel	NIGEND : 127 147
Knipiler Laurent	NIGEND : 137 947
<i>Groupement de gendarmerie départementale du Doubs</i>	
Biever Stéphane	NIGEND : 140 181
<i>Région de gendarmerie des Hauts-de-France, zone de défense et de sécurité Nord</i>	
Rutter Frédéric	NIGEND : 148 002
Videau Hervé	NIGEND : 139 560
<i>Direction générale de la gendarmerie nationale</i>	
Hamelin Dominique	NIGEND : 137 725

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. BROWAËYS